



Association Vir'Volt
Chemin de la Sabliere- 91590 La Ferté Alais
Tél. 09 81 89 18 11 – 0666166773- www.virvolt.org
Siret 409 045 507 00079



A l'attention des membres adhérents,
et des partenaires,

Paris, le 29 mai 2026

Mesdames, Messieurs

Nous avons l'honneur et le plaisir de vous inviter à :

L'Assemblée générale de l'association Vir'volt

le mercredi 17 juin 2026, de 17h30 à 19h

en visioconférence uniquement

L'assemblée générale est un moment indispensable de bilan administratif, politique et financier de l'année 2025. A cette occasion, nous pourrions échanger sur l'ensemble des activités menées en 2025 ainsi que les perspectives pour 2026. Nous souhaitons faire de cette assemblée générale 2026 un temps fort de la vie associative, qui permettra l'implication de nouvelles personnes.

Merci de nous indiquer votre présence ou non par retour de mail à accueil@virvolt.org au plus tard le 15 juin. Nous vous enverrons ensuite le lien de connexion à la visioconférence.

Dans l'attente de cette prochaine rencontre, nous vous prions de croire, mesdames et messieurs, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Les membres du CA



ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026

17h30 - Ouverture de l'Assemblée Générale

Point sur les cotisations

Rapport moral

Présentation animée du rapport d'activité

Présentation du rapport financier

Vote des rapports

18h30 - Renouvellement du Conseil d'Administration

19h - Clôture

[Adhérer en ligne](#)



BULLETIN D'ADHÉSION 2026

ASSOCIATION VIR'VOLT

SOLIDARITÉS JEUNESSES ILE-DE-FRANCE



Nom/prénom:

Adresse:

Code postal :Ville :

Téléphone :

E-mail :

Je souhaite adhérer à l'association Vir'Volt pour l'année civile 2026 :

Membre actif = 10 euros ; je fais un don de€

Un membre actif est un-e bénévole qui est présent-e aux assemblées générales, qui a le droit de voter pour participer aux décisions importantes de l'association et qui peut se présenter au conseil d'administration.

Membre adhérent = 2 euros (minimum) ; je fais un don de€

Un membre adhérent est un-e bénévole qui participe aux actions de l'association soit ponctuellement, soit régulièrement dans l'année et qui adhère aux valeurs et au projet associatif en donnant un soutien symbolique à travers la cotisation.

Personnes morales :

Les personnes ont une voix délibérative lors des assemblées générales et désignent une personne chargée de les représenter nom/prénom

.....

- Associations du canton (pays fertois) = 20 euros

- Autres associations partenaires = 30 euros

- Autres structures (comité d'entreprise, collectivité territoriale etc.) = 50 euros

Je ne veux pas recevoir des invitations par mail ni être inscrit.e à la newsletter de Vir'Volt

Fait à : le:

Signature :

Bulletin à renvoyer ou à déposer avec votre cotisation (chèque ou espèces) :

Association Vir'Volt Chemin de la Sablière - 91590 La Ferté Alais
Déclarée à la préfecture de l'Essonne sous le numéro W771002046



Pouvoir (ou mandat de représentation ou procuration) pour l'Assemblée générale 2026



Je soussigné.e, membre de l'**association Vir'Volt**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : **Ville** :

Donne pouvoir à :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : **Ville** :

Pour me représenter lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association Vir'Volt qui se tiendra le mercredi 17 juin, à partir de 17h30, en visioconférence.

Nom/Prénom : pourra, en mon nom, prendre part à l'ensemble des délibérations, voter ou s'abstenir, et participer à tous les débats prévus à l'ordre du jour.

Fait à, **le**

Signature du ou de la mandant.e (avec la mention "Bon pour pouvoir")